



Succesion entre enfant reconue

Par **legobien**, le **05/12/2008** à **12:37**

mon pere est mort il y a une semaine, il ma reconue mais il est parti quand j'avais 3 ans, je ne l'ai jamais vu, il a 5ou 6 fille et fils reconnu eparpiller au quatre coin de la france ,mais on ne se connais pas et ne se voit pas, ai-je droit a l'heritage, a t-il une enquete de faite par l'administration pour me retrouver.

Par **Marion2**, le **05/12/2008** à **21:31**

Bonsoir,

Votre père vous ayant reconnu, vous êtes bénéficiaire de la succession au même titre que ses autres enfants.

Je vous conseille de contacter un notaire qui fera les démarches nécessaires pour vous faire reconnaître en tant qu'héritier.

Cordialement